



Compte-Rendu  
des délibérations de la commune du Grand-Lucé  
séance du 26 Septembre 2014

L' an deux mil quatorze et le vingt six Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, CULPIN Delphine, MERCIER Nadine, OSTER Béatrice, PAPILLON Madeleine, RACINE Nicole, ROLLAND Nelly, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BARRIER Alain, BREBION Patrice, CROISEAU Gérard, DESOEUVRE Joël, GUET Patrick, LEONARD Jérôme, PLOUSEAU François, RATINEAU William, ROBIL Jarno

Absente excusée : Mme GALLOT Cécile

Procuration : Mme GALLOT Cécile à Mme ROLLAND Nelly

Mme MERCIER Nadine a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 18

Date de la convocation : 18 Septembre 2014

Date d'affichage : 18 Septembre 2014

*La séance débute par une minute de silence, à la demande de Mme RACINE Nicole, en hommage à M. Hervé GOURDEL.*

SOMMAIRE

- *DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 - COMMUNE*
- *DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 - ASSAINISSEMENT*
- *REGLEMENT DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES*
- *PRISE EN CHARGE FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL*
- *ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS*
- *ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - MUSIQUE MUNICIPALE*
- *REMBOURSEMENT REPAS CANTINE NON PRIS*
- *CREANCES EN NON VALEUR*
- *EMPLACEMENTS BUREAUX DE VOTE*
- *CESSION BATIMENT PROXI*
- *CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX AUX ASSOCIATIONS*
- *SERVICE EAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUCE - RAPPORT ANNUEL*

**2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**  
**- SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DE LA COMMUNAUTE**  
**DE COMMUNES DE LUCE - RAPPORT ANNUEL 2013**  
**- PRISE EN CHARGE FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE REPAS LORS DES FORMATIONS**  
**DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE**

\*\*\*\*\*

Réf : 2014-076 - Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 - COMMUNE

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin d'abonder le chapitre 012 - Frais de personnel - en raison, notamment, de la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires, il est proposé au conseil municipal la décision modificative suivante :

**Voir annexe jointe**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à la décision modificative ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

Réf : 2014-077 - Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 -  
ASSAINISSEMENT

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite à la révision des taux des emprunts et dont l'annuité est constante, il convient d'effectuer une décision modificative budgétaire afin d'abonder le compte 1641 par le compte 66111.

**Voir annexe jointe**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à la décision modificative ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

Réf : 2014-078 - Objet : REGLEMENT DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite à la mise en place des Nouvelles Activités Péri-scolaires, il convient de rédiger un règlement intérieur.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de règlement et délibéré :

- **DECIDE** d'approuver le règlement ci-joint proposé.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

Réf : 2014-079 - Objet : PRISE EN CHARGE FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et l'augmentation de l'accueil à la garderie périscolaire, plusieurs membres du personnel doivent suivre des formations :

- 2 agents en session d'approfondissement BAFA
- 1 agent en session générale BAFA
- 1 agent en session générale BAFD

Le coût de ces formations est de 1 785 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de prendre en charge financièrement ces formations,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6184 - Versements à des organismes de formation.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

Réf : 2014-080 - Objet : ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS

### EXPOSÉ DES MOTIFS

L'association des commerçants du Grand-Lucé a déposé une demande de subvention de fonctionnement.

Le comité des fêtes, suite à l'acquisition de lots pour le 14 juillet au nom de la commune, demande une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association des commerçants à condition qu'un spectacle de fin d'année soit organisé. Cette subvention prend donc la forme d'une participation financière pour l'organisation de ce spectacle,

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 153 € au comité des fêtes du Grand-Lucé.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

Réf : 2014-081 - Objet : ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - MUSIQUE MUNICIPALE

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le président de la musique municipale demande l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de coupes-vents pour les membres de la musique municipale. La facture se monte à 2 600 € et le nombre de musiciens est de 47.

La commission finances - subventions réunie le 18 septembre 2014 et ayant étudié cette demande, propose trois montants de subvention au choix du conseil municipal :

- 470 € (correspondant à 10 € par musicien - montant identique fixé précédemment pour chaque adhérent d'association),

- 700 € (la commune de Villaines Sous Lucé a participé à hauteur d'un euro par habitant environ),

- 945 € (calculée au prorata des musiciens selon leur commune de domicile en prenant pour base 700 € : 20 musiciens de Villaines sous Lucé et 27 du Grand-Lucé).

Le maire propose d'effectuer un vote à bulletin secret. M. CROISEAU Gérard, directement intéressé à l'affaire, quitte la salle et ne participe pas au vote.

#### 1er tour

Nombre de votants : 18

- 470 € : 9 voix

- 700 € : 5 voix

- 945 € : 4 voix

La majorité absolue n'étant pas acquise, il est décidé de procéder à un second vote portant uniquement sur les sommes de 470 € et 700 €.

## 2ème tour

Nombre de votants : 18

- 470 € : 9 voix
- 700 € : 8 voix
- Blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité : 9

Le montant de la subvention retenue est de 470 € et sera versée à la musique municipale.

A la majorité (pour : 9 contre : 8 abstentions : 1)

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-082 - Objet : REMBOURSEMENT REPAS CANTINE NON PRIS

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Plusieurs enfants ont quitté la commune ou ne fréquentent plus la cantine scolaire.  
Les repas de cantine étant achetés à l'avance, les sommes des repas non pris peuvent faire l'objet d'un remboursement sur décision du conseil municipal.

Le montant total des repas non pris, conformément à la liste ci-jointe, est de 44,10 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** le remboursement des repas non pris aux familles figurant sur la liste jointe et pour un montant de 44,10 €.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-083 - Objet : CREANCES EN NON VALEUR

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Après étude d'un certain nombres d'impayés (notamment dettes de cantine et livres non rendus à la bibliothèque) pour la période 2009-2012 (liste ci-jointe), et dont les poursuites et injonctions de payer n'ont pas abouti, le maire propose de classer ces dettes en créances en non valeur.

Le montant cumulé est de 871,78 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la liste et des raisons qui rendent le paiement de ces dettes impossibles, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'admettre en créances en non-valeur les dettes figurant sur la liste jointe,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6541 du budget de la commune.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 1)

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-084 - Objet : EMPLACEMENTS BUREAUX DE VOTE

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Actuellement les bureaux de votes sont à la mairie dans la salle des mariages. L'accessibilité des personnes en situation de handicap à ces bureaux de vote est difficile.

Le maire propose au conseil municipal de fixer les emplacements des bureaux de vote dans le préau de l'école primaire où l'accès est de plein pied, sise Place du Docteur Salmon.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer les emplacements des deux bureaux de vote à l'adresse suivante (bureau centralisateur et bureau n°2) :

Préau Ecole Primaire  
Place du Docteur Salmon  
72150 LE GRAND-LUCÉ

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 1)

XXXXXXXXXX

Réf : 2014-085 - Objet : CESSION BATIMENT PROXI

### EXPOSÉ DES MOTIFS

En 2010, la commune a acheté à la société SOVAL un bâtiment situé 1 place du chateau, à usage commercial.

Des travaux ont été effectués et le bâtiment commercial loué à la SARL ML SOULIS sous la marque PROXI.

M. SOULIS propose d'acheter ce bâtiment commercial et le parking attenant pour la somme de 100 000 €.

L'estimation des domaines est de 120 000 € avec une marge de négociation dans une fourchette de moins 10 %.

Lors de l'achat à la société SOVAL, l'acte de vente prévoit un pacte de préférence :

"En cas de création d'un local à usage commercial de nature alimentaire sur le bien vendu, le VENDEUR fait réserve expresse à son profit (ou au profit de toute personne qu'il lui plaira de substituer dans le bénéfice de la présente clause) d'un droit de préférence en cas de location ou en cas d'aliénation à titre onéreux de tout ou partie du ou des biens immobiliers objet des présentes par l'ACQUEREUR ou ses ayants-droits, ce que l'ACQUEREUR accepte expressément.....

...La validité de ce pacte expirera le 29 septembre 2015...."

La commune devra donc contacter la Société SOVAL, avant d'effectuer cette vente à M. SOULIS, afin de savoir si elle renonce à ce pacte de préférence ou pas.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de vendre à la SARL ML SOULIS, sous réserve de la renonciation de la Sté SOVAL au pacte de préférence, un bâtiment à usage commercial ainsi que le parking attenants cadastrés AB 131, 129 et une partie de la parcelle AB 132, le tout d'une superficie d'environ 341 m<sup>2</sup>,

- **FIXE** le prix de vente à 100 000 €,

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents concernant cette affaire.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

Réf : 2014-086 - Objet : CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX AUX ASSOCIATIONS

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin d'encadrer l'utilisation des locaux communaux mis à la disposition des associations lucéennes, il est proposé d'effectuer une convention de mise à disposition pour chacune d'elle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de confier aux membres la commission SPORTS la rédaction d'un projet de convention qui lui sera soumis

XXXXXXXX

Réf : 2014-087 - Objet : SERVICE EAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUCE - RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Monsieur le maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau de l'exercice 2013 concernant le service de distribution d'eau potable de la Communauté de Communes de Lucé, géré en régie directe.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- PREND ACTE dudit rapport.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXX

Réf : 2014-088 - Objet : SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUCE - RAPPORT ANNUEL 2013

Monsieur le maire donne lecture du rapport annuel de l'exercice 2013 relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes de Lucé, service géré en gestion directe.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- PREND ACTE dudit rapport.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXX

Réf : 2014-089 - Objet : PRISE EN CHARGE FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE REPAS LORS DES FORMATIONS DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE

### EXPOSÉ DES MOTIFS

La Bibliothèque compte 4 bénévoles qui participent à l'accueil du public et aident la bibliothécaire dans différents tâches.

La Bibliothèque Départementale de La Sarthe propose des formations qui s'adressent à ces bénévoles et dont plusieurs personnes sont intéressées.

Il est proposé au conseil municipal de participer financièrement aux frais de déplacements



ainsi qu'aux frais de restauration de ces bénévoles conformément au décret n° 2001-654 du 19/07/2001 et au décret n°2006-781 du 03/07/2006 modifié relatifs à l'indemnisation des déplacements temporaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'indemniser les déplacements temporaires ainsi que les frais de restauration pour les personnes bénévoles de la bibliothèque qui se rendraient en formation.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

## **COMPTES RENDUS TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### **1 - COMMISSION DEVELOPPEMENT COMMUNAL (Pascal DUPUIS)**

La commission travaille à l'acquisition d'un bâtiment afin de créer des bureaux, des cabinets médicaux, etc....

Projet qui pourrait peut être porté par la Communauté de communes ?

### **2 - COMMISSION TOURISME (Sylvie CHARTIER)**

La commission travaille sur le diagnostic des trois circuits pédestres - VTT. Cette demande émane du Comité Départemental de Randonnées et également de l'Office de Tourisme du Pays de la Vallée du Loir. Il est souhaité des chemins de randonnées pouvant se relier entre communes membres de la communauté de communes.

### **3 - COMMISSION BIBLIOTHEQUE (Sylvie CHARTIER)**

La fréquentation maximum de la bibliothèque est de 511 personnes par mois.

Constat : une large baisse de fréquentation depuis qu'il y a de l'école le mercredi matin

*Séance bébés lecteurs* : de réels problèmes subsistent quant à l'accès (1ère étage de la bibliothèque). Il est proposé d'effectuer ces séances au RAMPE dont le bâtiment est plus accessible.

Luce effectuera un réaménagement de l'étage de la bibliothèque les 20, 21 et 22 octobre prochains.

*Public Ado* : peu de fréquentation de la bibliothèque

*Ainés Ruraux* : Luce rencontrera prochainement la nouvelle présidente

Un cluedo géant sera organisé à la bibliothèque

Projets 2015 : Tablettes de lecture pour les personnes âgées - Accueil périscolaire et dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires

Luce souhaiterait établir un projet d'établissement.

#### **4 - COMMISSION SPORTS (Sylvie CHARTIER)**

Le centre social demande une salle pour l'activité Zumba qui se déroule samedi matin. Aucun créneau au gymnase n'est libre pour cette période. Elle propose le préau de l'école primaire avec obligation de passer par la rue Lebouleux. Les séances ont lieu tous les 15 jours.

En ce qui concerne la piscine, celle-ci sera fermée les deux semaines de vacances de Noël ainsi qu'une semaine aux vacances de février car il n'y a pratiquement aucune fréquentation du public pendant ces périodes.

#### **5 - COMMISSION BATIMENTS (Jérôme LEONARD)**

Le marché pour l'organigramme des clés a été lancé le 18 septembre 2014 - Ouverture des plis le 16 octobre 2014.

Les travaux à la piscine auront lieu semaine 44.

Le bardage du local de la collégienne est terminée et les boxs seront prochainement attribués aux associations.

Prochaine réunion de la commission le 23 octobre afin de préparer les projets pour 2015.

#### **5 - SERVICE TECHNIQUE (Patrice BREBION)**

Le débroussaillage des bermes est en cours.

L'aménagement du parking face à la poste rue Léon Aubert débutera prochainement suivi de l'aménagement du jardin Zen.

#### **6 - VOIRIE - ASSAINISSEMENT (Jarno ROBIL)**

Une visite de la station d'épuration avec l'école de Villaines sous Lucé a été effectuée.

Des travaux d'eau potable débiteront dans la rue du Dr Georges Coulon pour une quinzaine de jours.

Les clôtures du stade sont terminées.

Une réunion relative à l'enfouissement des réseaux dans les rues suivantes : rue du Saut du Loup, rue de Madrelle, rue Léon Aubert, le bas de la rue Chalot a eu lieu avec le Conseil Général. Ces travaux sont financés à 100 % par EDF, restent à la charge de la commune l'éclairage public et une participation au réseau France télécom.

Les travaux d'éclairage public sont en cours.

Un audit sur l'éclairage public est actuellement en cours et aboutira sur une étude chiffrée pour le renouvellement des structures obsolètes.

Prochaines réunions : 16 octobre à 15 h - travaux chemin des vaumarquets et 16 h 30 au lotissement de Belleville.

Entreprise ASPO interviendra à compter du 13 octobre pour 3 semaines de travaux - Grande Rue

Lotissement de Belleville : le début des travaux pour la construction des logements locatifs est prévu en janvier 2015.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1 - Courrier Mme LEMAIRE-JOSEPH, pharmacienne au Grand-Lucé

Chaque conseiller a été destinataire du courrier de Mme LEMAIRE-JOSEPH

### 2 - Abrisbus TIS Collège

Suite à la mise en place de lignes TIS au départ du Collège, il était convenu de laisser un délai d'une année afin de vérifier si ce service fonctionne bien. Il y a 7 départs et 6 arrivées au Collège.

Un courrier sera adressé au Conseil Général pour demander l'installation d'un abribus.

### 3 - Protection chauves-souris

M. MARECK, CPIE, sera invité à la prochaine réunion du conseil municipal pour expliquer la démarche.

### 4 - Manifestations

- Plantation arbre de la libre pensée le dimanche 28 septembre 2014 à 11 h - lotissement des coquelicots
- Week en spéléo - visite de carrières les 4 et 5 octobre 2014.

La séance est levée à 23:45